

vision

... de notre industrie



2095, rue Frank-Carrel, bureau 220, Québec (Québec), G1N 4L8
Téléphone : (418) 688-1256 ou 1-800-263-4032 – Télécopieur : (418) 688-2460
Courriel : info@aipvfq.com • Site internet : www.aipvfq.com

Hydro-Québec s'implique

À la suite de notre comparution en 2004 devant la Régie de l'énergie, Hydro-Québec s'était engagée à collaborer avec l'AIPVFQ pour aider à promouvoir des fenêtres accréditées Energy Star.

Deux ans de discussion avec Hydro-Québec amènent cette dernière à s'impliquer dans un vaste programme de promotion et de publicité, pour aider à convaincre les consommateurs d'acheter des fenêtres accréditées Energy Star avec une cote minimum de R21. Ce dont on parle, c'est de la promotion à la télévision, dans des imprimés, au grand public, également auprès des clients, par exemple, de quincailleries et de distributeurs spécialisés.

Hydro-Québec et l'Association feront parvenir à tous les manufacturiers et distributeurs de produits de fenestration une lettre indiquant que le programme de promotion sera lancé début septembre.

Donc, tous ceux qui fabriquent ou vendent des produits de bonne qualité bénéficient de ce délai pour terminer leurs tests en vue d'obtenir une accréditation Energy Star.

Résultats financiers 2006 pour l'AIPVFQ

Revenus : 215 724 \$
Dépenses : 199 496 \$
Excédent : 16 228 \$

Calendrier AIPVFQ pour juin 2007

Jeudi 21 juin	Réunion du c.a. AIPVFQ
Dimanche 24 juin	Fête nationale du Québec
Lundi 25 juin	Congé de la Fête nationale du Québec

Quelques salons à venir

<u>GlassBuild America 2007</u>	Atlanta	USA	Sept. 07
<u>Vitrum 2007</u>	Milan	Italie	Oct. 07
<u>Batimat 2007</u>	Paris	France	Nov. 07

Changement de nom pour votre Association

Association des industries de produits de vitrerie et de fenestration du Québec - AIPVFQ

Dans le but de mieux respecter les caractéristiques de ses membres, les administrateurs de l'Association, après plusieurs heures de discussion et d'échange, retiennent le nom apparaissant en titre comme nouvelle appellation.

L'acronyme demeurera le même, soit AIPVFQ, et le logo ne changera pas dans sa forme.

Congrès 2007 et assemblée générale annuelle

Nous publions ici quelques uns des conférenciers à notre congrès qui se tiendra le 16 août au Mont Sainte-Anne. Vous êtes à même de constater la qualité des personnes qui nous feront des présentations du plus haut intérêt.

- M. Bertrand Recher, économiste principal, SCHL
- M. Marc-André Morel, Allumeur d'étincelles
- M. Miguel Garcia, écoconcepteur, CRIQ
- M. Guy Belletête, directeur général, Institut de développement de produits, IDP
- Les gens d'Hydro-Québec, etc.

L'assemblée générale annuelle de l'Association suivra les présentations du congrès. Par la suite, le souper de la présidente aura lieu à l'Île d'Orléans où des surprises vous attendent.

Golf 2007

Le vendredi 17 août, notre traditionnelle classique de golf qui rassemble chaque année près de 300 joueurs sera répartie sur les deux terrains qui avoisinent le Mont Sainte-Anne, soit le parcours Saint-Ferréol et le parcours Grand-Vallon.

Le programme ainsi que les formulaires d'inscription vous parviendront par la poste au début de juin. Le formulaire d'inscription sera aussi disponible sur notre site internet.

À bientôt !



GIGUÈRE
FRÉCHETTE

Groupe Conseil Giguère & Fréchette

courtier en avantages sociaux exclusifs à l'AIPVFQ - supporte cette publication

Téléphone : (418) 683-6605 ou 1 888 686-3264 – Télécopieur : (418) 683-1341

Courriel : sac@gcgf.qc.ca

Les pratiques exemplaires

Une étude effectuée par Deloitte et commandée par Pôle Québec Chaudières Appalaches, a permis de répertorier 86 pratiques exemplaires en fonction de 12 facteurs clés de succès. Plus de 70% des pratiques exemplaires observées se regroupent sous 5 facteurs principaux :

- ➔ L'innovation et le développement de nouveaux produits
- ➔ Le recrutement et la rétention des meilleurs employés
- ➔ L'élaboration d'une stratégie exécutable
- ➔ La gestion des acquisitions et des alliances
- ➔ L'élaboration d'une approche centrée sur les clients

Cette étude qui regroupait 25 entreprises à forte croissance est disponible au coût minime de 75 \$ et nous vous donnons le lien électronique afin que vous puissiez l'acquérir et vous en inspirer dans la pratique pour votre entreprise. Il s'agit d'un document qui comporte moins de 40 pages.

www.pole-gca.ca/html/francais/pole_informe/calendrier_details.php?act_id=1090

Efficacité énergétique

Le gouvernement fédéral publiait un programme qu'il appelle **écoÉNERGIE Rénovation** qui propose aux propriétaires d'une résidence jusqu'à 5 000 \$ en subvention s'ils rénovent leur maison pour en réduire la consommation d'énergie.

Dans un article du *Journal de Québec* du 15 mai dernier, nous apprenions que 17% de toute l'énergie dépensée au Canada est utilisée pour chauffer les maisons. Les maisons de plus de 25 ans auraient le potentiel de réduire leur consommation d'énergie de 35%. Quant à celles de plus de 50 ans d'âge, les économies qu'il serait possible de réaliser seraient en moyenne de l'ordre de 38%.

Les portes d'entrée représentent 11% des pertes d'énergie et les fenêtres 10%. Le détail du programme fédéral est disponible sur le site de Ressources naturelles Canada dans sa section Office de l'efficacité énergétique.

Par exemple, le remplacement des fenêtres par des produits homologués Energy Star peut rapporter jusqu'à 30 \$ par unité remplacée et la même chose pour la porte.

<http://oee.nrcan.gc.ca/organisme/reno-eco-sommaire.cfm>

Calgary

L'Association est actuellement à faire des démarches afin de vérifier l'intérêt des manufacturiers québécois à vendre en Alberta où nous savons qu'il y a un extraordinaire marché immobilier. Québec est une ville jumelle de Calgary depuis près de 50 ans. À la suite de vérifications, il appert que la demande pour du logement résidentiel est telle que la main-d'œuvre n'est pas au rendez-vous. Donc, les promoteurs immobiliers espèrent compenser par l'achat de produits finis. Pôle Québec Chaudière-Appalaches a embauché il y a 6 mois

une personne de Calgary qui connaît bien le secteur de l'immobilier afin d'aider des entreprises québécoises qui voudraient vendre dans cette ville.

Actuellement, nous sommes à vérifier si des entreprises manufacturières de portes et fenêtres ou de produits de vitrerie seraient intéressées à prospecter ce marché en pleine effervescence. Si oui, appelez Jean Tremblay à l'Association.

Feuillets informatifs

Un comité, formé de MM. Robert Jutras, Camil André, Michel Fafard et Christian Gendron, a proposé plusieurs sujets techniques relatifs aux produits de notre industrie pour l'élaboration de feuillets informatifs. Voici quelques uns des sujets retenus par le comité :

- ▶ Défectuosités et acceptabilité du verre
- ▶ Les programmes énergétiques (Energy Star)
- ▶ La condensation
- ▶ Les déformations induites par les écarts de température et de pression
- ▶ Les finis et leur durabilité (peinture, anodisation, etc.)
- ▶ Les bris de verre
- ▶ Les infiltrations d'eau
- ▶ Comparaison entre les performances en laboratoire et en chantier
- ▶ Les garde-corps (verre et fenêtres)

Ces dépliants seraient remis à tous les membres de l'Association selon une quantité à être déterminée mais avec la possibilité que vous puissiez en acheter, les identifier à votre entreprise, pour qu'ils soient remis au consommateur à vos points de vente. Le programme s'étendra sur les 4 prochaines années. En effet, nous publierons trois feuillets par année. L'Association devrait investir environ 10 000 \$ par année pour ce projet.

Fête nationale du Québec : congé le lundi 25 juin

Selon *Gestion Plus, Info-Extra*, mai 2007, **LeCorre & ass.**

Le lundi 25 juin 2007 est la journée de congé pour la Fête nationale ou Saint-Jean-Baptiste puisque cette année le 24 juin tombe un dimanche. Même si elle semble plus généreuse, une convention collective ne peut déroger aux règles minimales imposées par la *Loi sur la fête nationale*.

- Si le salarié bénéficie du congé, il faut lui verser l'indemnité décrite plus bas.

- Si le salarié doit travailler, il faut lui verser le salaire dû pour le travail effectué ce 25 juin et, **en plus**, l'indemnité décrite plus bas.

- Si le salarié est en congé annuel, l'employeur a le choix de lui verser l'indemnité décrite plus bas ou un congé compensatoire à une date convenue avec le salarié.

Indemnité : 1/20^e du salaire gagné au cours des 4 semaines complètes de paie précédant la semaine du congé, sans tenir compte des heures supplémentaires. Pour le salarié rémunéré en tout ou en partie à commission, ce sera 1/60^e du salaire gagné au cours des 12 semaines complètes de paie précédant la semaine du congé.

Notre programme d'assurance...



Hors
SÉRIE

ULTIMA

- ♦ assurance des entreprises
- ♦ assurance des particuliers
- ♦ assurance voyage
- ♦ cautionnement RBQ... et plus encore

1 866 441-0007



Multiver Itée est heureuse d'annoncer à sa distinguée clientèle la conclusion de l'achat de **Lamiver Itée**, entreprise dont les installations sont situées à Montréal. La compagnie Lamiver est spécialisée dans la production du verre laminé, du verre résistant aux ouragans et du verre destiné au marché de l'automobile.

Cette transaction concrétise les efforts de Multiver d'ajouter à sa gamme de produits le verre laminé, élément essentiel pour répondre plus adéquatement aux demandes du monde verrier et de celui des portes et fenêtres.

Avec cette acquisition, Multiver compte maintenant quatre usines qui sont spécialisées dans la production de vitrages scellés, de verre trempé, de verre façonné et finalement du verre laminé.

Multiver est fière d'accueillir Lamiver dans son groupe verrier et grâce à ses quelque 375 employés, accroître son service à toute sa clientèle.

Multiver et Lamiver remercient très sincèrement tous leurs clients, fournisseurs et employés(ées) pour la confiance accordée et souhaitent que cette coopération nouvelle augmente leur présence sur le marché et la qualité du service à leur clientèle.

La Direction de Multiver

Modifications au code criminel... 3 ans après !

Extrait de *Convergence*, mai 2007. **Centre patronal SST**

L'affaire Fantini – Les faits sont simples à décrire. M. Domenico Fantini supervisait ses deux travailleurs qui devaient effectuer des réparations au drain d'une résidence. Une des parois de la tranchée dans laquelle se trouvait un des deux travailleurs a cédé. Le travailleur fut enseveli. Désespérément, M. Fantini a tenté de dégager son employé. Mais en vain. Le travailleur décéda étouffé sous la terre. Après quelques mois d'enquête, les enquêteurs en sont arrivés à la conclusion que M. Fantini, en tant qu'employeur, n'avait pas assumé ses obligations légales en matière de sécurité. Mais pour des raisons que « l'histoire ne dit pas », la poursuite criminelle a été retirée. Il appert que M. Fantini a plaidé coupable en vertu des dispositions de la loi ontarienne en SST. Il fut épargné de la poursuite criminelle, mais dut déboursier 50 000 \$ en guise d'amende.

À suivre – Les enjeux sont importants. Nous savons que, désormais, un accident peut devenir, dans certaines circonstances, un crime. Comment la Cour va-t-elle trancher la question?

Le Centre patronal SST suivra ce dossier de près. Si vous désirez de l'information sur les conférences juridiques que le Centre patronal donne directement dans les entreprises, appelez-les au :

514-842-8401

- Malgré ses 26 années d'ancienneté, un représentant est congédié pour avoir falsifié un compte de dépenses

Extrait de *Gestion Plus, info employeur*, mai 2007. **LeCorre & ass.**

Le plaignant, représentant dans une entreprise agroalimentaire et copropriétaire d'une des fermes du regroupement, conteste son congédiement pour avoir gonflé son compte de dépenses d'un montant de 120 \$ afin de se faire rembourser une partie d'une contravention pour excès de vitesse. Le plaignant, qui comptait 26 années d'ancienneté, a d'abord affirmé à 2 reprises n'avoir aucune pièce justificative au soutien de la dépense relative à un repas et ne pas avoir utilisé de carte de crédit. Ce n'est que confronté par son employeur à la véritable facture pour le repas réclamé que le plaignant a admis le subterfuge à son employeur. Le congédiement a été maintenu, le commissaire considérant que les mensonges du plaignant et le fait de retenir la vérité sur son rapport de dépenses jusqu'au moment où il a été forcé d'admettre la fausseté de sa réclamation sont des actes qui entraînent nécessairement la rupture du lien de confiance.

- Congédié pour avoir asphalté l'allée de son frère aux frais de la Ville de Laval

Extrait de *Gestion Plus, info employeur*, mai 2007. **LeCorre & ass.**

Un col bleu, ayant moins de 5 ans d'ancienneté, conteste son congédiement. À la suite de la dénonciation d'un citoyen, l'employeur a constaté que le salarié avait modifié son assignation et celle de 3 collègues pour se rendre à la résidence de son frère afin d'y effectuer des travaux de pavage non autorisés. Lors de l'enquête, le salarié a tenté de banaliser l'événement, alléguant qu'il avait seulement réparé l'entrée de son frère qui avait été endommagée par la Ville. Il a de plus menti sur son emploi du temps, affichant une attitude tout à fait désinvolte. Selon l'arbitre, le salarié a non seulement volé du temps et utilisé l'équipement de la Ville pour ses propres intérêts, mais il a terni l'image de la Ville et celle de ses collègues de travail. Il a été l'artisan de son propre malheur en posant un geste réfléchi, et le principe de la gradation des sanctions ne s'applique pas dans un tel cas. En conséquence, le congédiement est maintenu.

- Malgré l'absence d'avis écrit, la suspension d'un jour pour avoir fumé était appropriée

Extrait de *Gestion Plus, info employeur*, mai 2007. **LeCorre & ass.**

Le salarié conteste la suspension d'un jour pour avoir fumé dans l'entreprise, contrairement à une politique bien connue. Le salarié avait déjà été avisé verbalement à 5 reprises de respecter cette politique. Le syndicat allègue que l'employeur aurait dû lui donner un avis écrit. En vertu de la convention collective, les avis verbaux ne constituent pas des mesures disciplinaires. Toutefois, il est reconnu qu'ils peuvent être mis en preuve afin d'apprécier les circonstances dans lesquelles se sont produits les incidents ayant donné lieu à la mesure contestée. Selon l'arbitre, une suspension d'un jour était appropriée, puisque fumer sur les lieux du travail constitue non seulement une infraction à la politique, mais à la loi. De plus, il en était à sa 6^e récidive. Le grief est rejeté.



Les clients résidentiels de **Gaz Métro** dont le système de chauffage principal est alimenté au gaz naturel peuvent obtenir une remise pouvant atteindre 500 \$ à l'achat de fenêtres certifiées **Energy Star**

www.fondsee.qc.ca 1-866-529-2216

SCHL, communiqué Québec**Les mises en chantier résidentielles au Québec : stabilité en avril**

MONTRÉAL, le 8 mai 2007 – Les résultats du dernier relevé mensuel des mises en chantier, effectué par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), révèlent que la construction résidentielle était relativement stable au Québec, au cours du mois d'avril. Au total, 4 124 logements ont été mis en chantier dans les centres urbains (10 000 habitants et plus). Le bilan d'avril est le résultat d'un recul de 12% des mises en chantier de maisons individuelles, qui a presque annulé une montée de 14% dans la catégorie des logements collectifs.

« Que ce soit dans les grands centres ou dans les agglomérations de plus petite taille, nous continuons d'observer l'arrivée, sur le marché, de résidences pour aînés », affirme Kevin Hughes, économiste provincial à la SCHL. Le nombre de logements collectifs (maisons jumelées ou en rangée et appartements) mis en chantier dans les centres urbains a augmenté de 14% par rapport au même mois l'an dernier (2 335 mises en chantier contre 2 046 en avril 2006). Outre la région de Montréal, qui a connu un gain important (41%), les régions de Sherbrooke (particulièrement à Magog) et de Trois-Rivières ont également affiché des montées notables.

Mentionnons, dans le cas des agglomérations de 50 000 à 99 999 habitants, la hausse à Saint-Jean Richelieu. Au cours des quatre premiers mois de l'année, les mises en chantier dans cette catégorie ont diminué de 1% comparativement à la même période en 2006.

Le relevé mensuel rapporte également que 1 789 maisons individuelles ont levé de terre au Québec en avril 2007, comparativement à 2 029 durant la même période, l'année précédente. Il s'agit d'un recul de 12%.

Toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR) à l'exception de celle de Trois-Rivières (+56%), ont enregistré une diminution des mises en chantier dans ce segment de marché en avril. Jusqu'à présent en 2007, le nombre de nouveaux chantiers de maisons individuelles est maintenant en baisse de 10% dans les centres urbains du Québec.

khughes@cmhc-schl.gc.ca

M. Kevin Hugues, économiste principal

Tél. : 514-283-4488

Les mises en chantier d'habitations vont diminuer en 2007 et 2008

OTTAWA, le 15 mai 2007 – Selon le rapport *Perspectives du marché de l'habitation Canada* du deuxième trimestre de 2007, publié par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le nombre de mises en chantier au Canada diminuera pour s'établir à 213 425 cette année, après avoir atteint 227 395 en 2006. En 2008, il poursuivra sa descente et se situera à 200 175. Cela fera sept années de suite que le nombre de mises en chantier dépasse le cap des 200 000.

Pour la suite...

<http://www.schl.ca/fr/inso/sapr/co/2007/2007-05-15-0815.cfm>

SCHL, communiqué Canada**Les mises en chantier d'habitations ont continué de diminuer en avril**

OTTAWA, le 8 mai 2007 – Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations au Canada a diminué entre mars et avril, passant de 214 000 à 211 900.

« Le niveau des mises en chantier demeure élevé en avril, et il cadre avec nos prévisions pour l'année 2007 », a affirmé Bob Dugan, économiste en chef au Centre d'analyse de marché de la SCHL. « La légère baisse résulte d'un ralentissement de l'activité dans le segment des maisons individuelles et en milieu rural. La construction de logements collectifs a continué de s'intensifier en avril. »

Le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier dans les centres urbains du Canada a atteint 179 000 en avril, progressant de 0,6% par rapport à mars. Il s'est accru de 2,3% dans la catégorie des logements collectifs et a fléchi de 1,2% dans celle des maisons individuelles, pour s'établir respectivement à 94 700 et à 84 300.

De mars à avril, le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier d'habitations en milieu urbain a diminué dans toutes les régions du pays, sauf en Ontario, où il a augmenté de 9,4%. La production a reculé de 4,0% au Québec, de 3,2% en Colombie-Britannique, de 3,1% dans l'Atlantique et de 1,8% dans les Prairies. Dans le segment des maisons individuelles, le nombre de mises en chantier en milieu urbain s'est replié partout, exception faite de l'Ontario et des Prairies. Du côté des logements collectifs, des baisses ont été enregistrées dans toutes les régions, à l'exclusion de l'Ontario et de l'Atlantique.

On évalue à 32 900 le nombre désaisonnalisé annualisé de mises en chantier dans les régions rurales du Canada pour le mois d'avril.

En chiffres réels, le cumul annuel des mises en chantier d'habitations dans l'ensemble du pays est de 6,6% inférieur à celui des quatre premiers mois de 2006, selon les estimations. Dans les centres urbains uniquement, la diminution est évaluée à 9,3% : l'activité a ralenti de 14,5% dans la catégorie des maisons individuelles et de 4,7% dans celle des collectifs. « Nous nous attendions à ce que la régression soit plus marquée dans le segment des maisons individuelles. Les logements collectifs, généralement moins chers, suscitent de plus en plus d'intérêt en raison des fortes hausses de prix observées au cours des dernières années », d'ajouter M. Dugan.

Renseignements sur ce communiqué :

M. Bob Dugan

Tél. : 613-748-4009

bdugan@cmhc-schl.gc.ca

Tél. : 514-283-4488

